



Papeete, le 28 février 2012.

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,
en charge de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie associative**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
CIRCONSCRIPTION N° 1
Taiarapu - Australes**

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles
publiques et privées de Taiarapu et Australes

Note de service n° 8 : projet de circonscription

A faire émarger par tous les enseignants de l'école

Dans le but de mettre en œuvre la politique éducative du Pays en prenant en compte le contexte particulier de Taiarapu et des Australes, le projet de notre circonscription est en cours d'élaboration. Malgré la diversité de notre territoire éducatif qui s'étend sur sept communes, deux à Taiarapu et cinq aux Australes, un projet de circonscription unique sera élaboré. Sa mise en œuvre est prévue dès la rentrée scolaire d'août 2012.

Pour l'analyse de la situation actuelle de la circonscription, son projet prendra appui sur la première partie du projet de chaque école. Il s'agira alors de prendre en compte les atouts et les faiblesses de notre vaste ensemble scolaire et de cibler les actions prioritaires pour renforcer le niveau de formation de tous les élèves qui y sont scolarisés.

Cette présente note a pour but de préciser les modalités générales et le calendrier retenus pour l'ensemble des acteurs concernés.

1. Les projets d'école

Pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire prochaine, les projets d'école doivent m'être déposés, revêtus de l'avis du conseil d'école, au plus tard le 31 mai 2012.

Ces délais sont rapprochés afin de permettre, durant le mois de juin, de procéder à la validation de chaque projet, selon le déroulement suivant :

- relecture par l'équipe de circonscription et amendements éventuels ;
- retour à l'école des projets à compléter avec une fiche d'évaluation ;
- transmission de chaque projet validé par l'IEN au directeur de l'enseignement primaire pour visa et validation finale.

Cependant, pour amorcer l'analyse du projet de circonscription **je souhaite pouvoir disposer de la première partie de chaque projet d'école, sous format numérique, avant le 31 avril 2012.** Il s'agit de la partie intitulée « données générales » qui comporte les indicateurs liés :

- **aux élèves** : évolution des effectifs, mobilité en cours de cursus, évolution des parcours scolaires (avance, retard), caractéristiques familiales, résultats aux évaluations (CE1, CM2) ;
- **aux équipes d'école** : mobilité, organisation pédagogique, évolution du taux d'encadrement...
- **à l'environnement** - je prendrai en compte plus particulièrement les données suivantes pour déterminer les taux d'équipement en livres et en outils numériques :

- le nombre de livres dans l'école : il s'agit de l'ensemble des livres disponibles pour les élèves (BCD d'école et BCD de classes cumulées)
- le nombre d'ordinateurs : seuls ceux mis à disposition des élèves et qui fonctionnent actuellement doivent être comptabilisés (ordinateurs fixes et portables, dans une salle ou dans les classes)

2. Le projet de circonscription

a) Indicateurs complémentaires

Les premières données issues des projets d'école seront complétées par **celles relatives à l'équipe de circonscription et les indicateurs de performance liés aux priorités éducatives**, dès cette année pour les chiffres disponibles, à partir de l'année prochaine pour les autres.

Il s'agit notamment :

- des attestations des compétences des élèves dans les domaines suivants :
 - B2i et anglais (cette année) ;
 - LCP (l'an prochain, après la mise en œuvre des nouveaux programmes) ;
- du taux d'acquisition du socle commun aux divers paliers CE1, CM2, 3^{ème} (l'an prochain) ;
- du nombre de PPRE et de PPS mis en œuvre (cette année).

Les informations complémentaires disponibles dès cette année scolaire, seront réclamées aux directeurs d'école, avant le 15 juin 2012.

b) Finalité du projet de circonscription

Il aura pour objectif principal d'améliorer les résultats scolaires de tous les élèves pour mieux les préparer au collège. Pour ce faire, il définira la politique éducative de circonscription à conduire, en opérationnalisant les rôles de tous les acteurs institutionnels : le maître dans sa classe, l'équipe d'école animée par le directeur, le dispositif d'aides spécialisées (GAPP, CAO et CLIS) ainsi que l'équipe de circonscription.

Les critères retenus pour l'évaluation annuelle du projet seront également déterminés.

c) Forme du document final

Le texte du projet de circonscription devra être synthétique, rédigé de manière claire pour qu'il soit communicable et compréhensible aussi de nos partenaires.

d) Mise œuvre

Le projet de circonscription sera présenté à l'ensemble des enseignants lors de la semaine de prérentrée d'août 2012. Sa mise en œuvre sera alors immédiate. Chaque fin année, comme pour les projets d'école, l'évaluation de sa mise en œuvre sera établie, suivie des rajustements nécessaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière